



GUIDE PRATIQUE DU BILAN DE COMPETENCES



Bienvenue

01

Aujourd'hui, vous ne trouvez plus de sens dans votre travail au quotidien, vous vous questionnez sur votre évolution professionnelle : rester, partir, changer.....

Par le biais du bilan de compétence, je vais vous permettre de poser vos questions, de clarifier vos motivations profondes. Je vous accompagne avec respect et bienveillance dans la définition et l'aboutissement de votre projet professionnel aligné avec vos compétences, vos centres d'intérêts, vos valeurs et vos besoins. Mes bilans de compétences sont réalisés totalement à distance (visioconférence) ou au sein de votre entreprise si vous le souhaitez.

Je m'engage à respecter les règles déontologiques propre au bilan de compétences, vous êtes la seule personne à consentir à cette démarche. Je vous garantis le recours à des méthodes fiables, la totale confidentialité de la démarche (respect du secret professionnel), même si le bilan est réalisé à l'initiative de votre employeur.

L'ensemble des documents composant votre bilan de compétence sera conservé pendant un an après la fin de votre parcours, avec votre accord écrit et détruit par la suite.



La consultante

02

De profession infirmière, titulaire d'un diplôme de cadre de santé paramédical puis d'un master 2 en management des organisations de santé j'ai une solide expérience en management d'équipes, gestion de projets et dans l'accompagnement des professionnels dans divers secteurs d'activités (sanitaire et médico-social)

Afin de prodiguer un accompagnement de qualité en lien avec mes valeurs, je me suis engagée dans un parcours de formation en coaching avec l'Institut de Coaching International de Genève, école certifiée par ICF (International Coaching Fédération). J'ai obtenu ma certification master coach en juin 2023 et je me suis spécialisée en coaching santé bien être et en PNL. Et je me suis formée à la réalisation des bilans de compétences afin d'obtenir le titre de praticien en bilans de compétences.

En tant que manager, coach professionnel certifiée et consultante en bilan de compétences, j'ai à cœur d'accompagner toute personne qui se questionne sur le sens qu'elle souhaite donner à sa vie tant personnelle que professionnelle.

Les bilans de compétences que je vous propose vont vous permettre de faire un point sur vos compétences et de vous accompagner dans la réalisation de vos projets professionnels de façon plus sereine.



Qu'est-ce qu'un bilan de compétences

03

Le bilan de compétences répond à un cadre réglementaire, il est défini à l'article L6313-10 du Code du travail.

Il a pour objectif de de vous permettre de faire le point sur vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel et, éventuellement, un projet de formation.

C'est une démarche progressive et rigoureuse qui se déroule sur plusieurs semaines afin de favoriser votre réflexion et la maturation de votre projet professionnel.

1 entretien préalable

Entièrement gratuit et sans engagement.

Clarifier vos attentes
Information sur le déroulement

24h

Temps maximum réparti sur 2 à 4 mois

3 étapes

**Phase préliminaire
Phase d'investigation
Phase de conclusion**

Dont 10 à 18H

D'entretiens en face à face

Hors du temps de travail ou sur le temps de travail

Sans ou avec accord de l'employeur



Comment se déroule un bilan

04

3 étapes

(Inscrites au code du travail R6313-4 à R6313-8,
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018
relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences)

1

Une phase préliminaire qui a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

2

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

3

Une phase de conclusions permet au bénéficiaire :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences. »

Suivi post-bilan

A 6 mois afin de faire le point sur la réalisation du projet et apporter des actions correctives, si nécessaire

Modalités d'évaluation

À la fin de la formation :

- Attestation de présence
- Remise de la synthèse du bilan
- Questionnaire satisfaction

Qui peut réaliser un bilan de compétences et pourquoi

05

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé : CDI ou CDD. (Pour le CDI justifier de 5 années de salariat consécutives ou non. Pour les CDD justifier de 24 mois de salariat consécutives ou non)
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.)

Un bilan de compétences peut vous conduire à changer de métier. Mais il peut aussi vous amener à :

- évoluer dans votre métier
- créer une entreprise
- trouver votre orientation professionnelle
- décider de garder votre métier et de l'exercer dans un autre contexte, une autre entreprise

Le bilan de compétences vous permet surtout de :

- vous poser et faire le point sur votre carrière
- mieux comprendre vos motivations,
- définir de nouveaux objectifs professionnels
- construire un nouveau projet professionnel
- définir un plan de formation (si nécessaire)

ACCESSIBILITÉ SITUATION DE HANDICAP

Le bilan de compétences est ouvert aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous étudierons avec vous toutes les solutions internes ou auprès de notre réseau de partenaires pour vous permettre de suivre votre accompagnement dans les meilleures conditions possibles.



Financement et moyens pédagogiques

06

Le coût du bilan de compétences :

Le bilan de compétence coûte entre 1 000 et 1 800 euros en fonction de sa durée.

Le bilan de compétences peut être financé de plusieurs manières :

- Sur fonds propres
- Par le Compte Personnel de Formation (CPF)
- Par l'employeur (par le plan de développement des compétences)
- Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- L'Agefiph ou le FIPHP (pour les personnes reconnues travailleur handicapé)
- La CARSAT pour les personnes en arrêt maladie de longue durée

Moyens pédagogique et d'encadrement :

Suivi par un conseiller unique.

Le bilan de compétence est avant tout celui du bénéficiaire. Vous devez progressivement vous approprier l'aide qui vous est dispensée. Cette appropriation suppose une implication totale : travail de réflexion personnel sur votre parcours, mais aussi recherches ou actions sur le terrain.

Le bénéficiaire peut accéder à des sources d'information variées : tests, questionnaires d'autoévaluation, fiches métiers, informations sur les organismes de formation et leurs programmes.

Vous devez avoir à votre disposition un accès Internet.

Il est nécessaire que vous rencontriez des interlocuteurs exerçant le ou les métiers qui correspondent à vos aspirations, afin de les interviewer (enquête métier) et pouvoir vous faire une idée la plus objective possible de l'adéquation, ou non, entre vos acquis, motivations, potentiels, et le métier ciblé. L'objectif est que vous parveniez à une vision concrète du métier ou du poste, racontée par un professionnel qui l'exerce.

Les engagements qualité

07

Murielle Barou possède les diplômes et compétences pédagogiques nécessaires pour répondre à vos besoins. Les bilans de compétences sont réalisés en toute bienveillance et sans jugement.

Je veille à respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit de votre part. Je suis tenue au secret professionnel.



Vitaline Coaching est certifié « QUALIOPi », marque de certification qualité des prestataires d'actions de formations et des bilans de compétences pour l'amélioration continue des compétences des apprenants. Certificat N° 221911-1 jusqu'au 25 décembre 2026.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences

Engagement déontologique

07

Vitaline Coaching s'engage à respecter les critères déontologiques et le respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail. Après la signature de la convention vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours.

Je vérifie pendant l'entretien préalable qu'aucune contrainte n'est exercée sur vous pour réaliser cette prestation. Le bilan de compétences résulte de votre décision libre.

J'interviens dans le respect de la loi en la matière ; Tous les documents remplis par le salarié restent de la propriété du bénéficiaire. Les tests font systématiquement l'objet d'une restitution orale et les données recueillies sont ensuite intégrées dans la synthèse.

Cette synthèse, rédigée, est confidentielle. Le salarié est l'unique bénéficiaire de cette synthèse. Les documents ayant servis à la réalisation du bilan sont ensuite détruits par le consultant.



Contact Informations

08



Vous pouvez retrouver ce guide pratique, la charte éthique, les différents types de bilans de compétences... sur le site : www.vitalinecoaching.fr, ces documents sont téléchargeables



06-77-65-12-26



vitalinecoaching@gmail.com



<https://www.vitalinecoaching.fr>





MERCI

